



Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 23 OCTOBRE 2025

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 27

OBJET :

**Fixation des tarifs des
droits de place et de la
redevance d'animation
et de publicité,
concernant les
marchés forains**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le dix-sept octobre deux mille vingt-cinq, s'est assemblé salle municipale Bernard NUSBAUM, sous la présidence de M. Olivier CLODONG, Maire.

Etaient présents :

M. Olivier CLODONG, Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Fabrice GAUDUFFE, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Denis ADAM, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Didier LE COZ, Mme Laëtitia DOROT, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Vannina ETTORI, M. Alexandre DUMONT, Adjoints au Maire, M. Gilles CARBONNET, M. Nicolas DUPONT-AIGNAN (quitte la séance à 19 h 50, pour le point n° 19), M. Jean-Moïse VENEROSY, M. Jean-Paul REGEASSE, Mme Carole PELLISSON, M. Jean-François CARO, Mme Anne-Laure GUIBERT, Mme Emilie SPONVILLE, M. Guy CLUZEL, M. Gilles CARBONNET, M. Cyril MERTENS, Mme Marie-Christine ROBILLARD, M. Rémy PETIT, Mme Fabienne MEURICE, M. Jérôme RITTLING, M. Romain SARRASIN, M. Bérenger CERNON (présent à 19 h 25, à partir du point n° 8), Mme Camille BONADONA, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM donne pouvoir à Mme Nicole LAMOTH

Mme Dominique RENONCIAT donne pouvoir à Mme Vannina ETTORI

M. Gérard BOUTHIER donne pouvoir à M. Fabrice GAUDUFFE
Mme Audrey WACQUIEZ donne pouvoir à Mme Gaëlle BOUGEROL

Mme Victoire REFALO donne pouvoir à M. Denis ADAM

Mme Vanessa MAZEAU donne pouvoir à Mme Marie-Christine ROBILLARD

M. Bernard TARKALI donne pouvoir à M. Didier LE COZ

Secrétaire de séance : M. Cyril MERTENS

Reçu en préfecture
le 28/10/2025

Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20251023-lmc110854H1-DE

Publication le 27/10/2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2025**DELIBERATION N° 2025/10/681**

OBJET : **Fixation des tarifs des droits de place et de la redevance d'animation et de publicité, concernant les marchés forains**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2022/06/298 du 30 juin 2022 confiant l'exploitation et la gestion des marchés forains du Centre et des Rives de l'Yerres à la SAS DADOUN Père et Fils, avec prise d'effet au 1^{er} septembre 2022,

VU le contrat de concession du 25 juillet 2022, et notamment l'article 33 relatif à l'actualisation des éléments financiers,

CONSIDERANT que, dans le cadre du contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des marchés forains, il convient de fixer les tarifs des droits de place et de la redevance d'animation et de publicité pour les marchés du Centre et des Rives de l'Yerres,

CONSIDERANT l'application de la clause contractuelle de révision des tarifs au 1^{er} janvier 2026 et ce, en tenant compte de l'indice INSEE 001565189, ainsi que de celui du FSD1 :

Paramètres	Définition	Source
ICHT-C	Indice mensuel du coût horaire du travail révisé, salaires et charges dans le Commerce	INSEE 001565189
FSD1	Frais et service divers 1	Moniteur des Travaux Publics

Indice INSEE 001565189 connu au 01/06/2025 : 136,60

Indice INSEE 001565189 au 01/06/2024 : 133,20

Indice FSD 1 connu au 01/06/2025 : 172,00

Indice FSD 1 connu au 01/06/2024 : 178,10

Soit :

$$75\% \times (136,60 / 133,20) + 25\% \times (172 / 178,10) = 1,0106$$

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Travaux, Urbanisme, Environnement, Développement durable et Développement économique, ainsi que Finances et Affaires générales,

A l'unanimité,

APPROUVE les tarifs des droits de place et de la redevance d'animation et de publicité, à effet au 1^{er} janvier 2026, suivant la grille tarifaire annexée, concernant les marchés forains du Centre et des Rives de l'Yerres,

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,

Signé électroniquement par
Olivier CLODONG



Le 27 octobre 2025
Olivier CLODONG

Reçu en préfecture
le 28/10/2025

Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20251023-lmc110854H1-DE

Publication le 27/10/2025

Marchés forains de YERRES

Grille tarifaire au 1^{er} janvier 2026 (prix exprimés HT)

Droits de place (profondeur maximale de 2 mètres)
Places couvertes , de 2 mètres linéaires de façade
1 ^{ère} place 2 mètres
2 ^{ème} place 2 mètres
3 ^{ème} place 2 mètres
4 ^{ème} place 2 mètres et suivantes
Places découvertes , le mètre linéaire de façade
Supplément commerçants casuels
Taxe de nettoyage (profondeur maximale de 2 mètres), le mètre linéaire de façade
Droits de déchargement par véhicule (véhicule ou remorque, à l'unité)
Droits de resserre , le mètre linéaire de façade, par objet et par jour
Redevance d'animation et de publicité , par commerçant abonné ou non abonné et par séance
Place formant encoignure ou de passage

Centre		Rives de l'Yerres	
2025	Actualisation 2026	2025	Actualisation 2026
7,20 €	7,28 €	3,68 €	3,72 €
7,57 €	7,65 €	4,20 €	4,24 €
7,57 €	7,65 €	5,06 €	5,11 €
8,16 €	8,25 €	6,07 €	6,13 €
3,15 €	3,18 €	1,12 €	1,13 €
0,68 €	0,69 €	0,68 €	0,69 €
0,37 €	0,37 €	0,37 €	0,37 €
-	-	1,67 €	1,69 €
-	-	0,25 €	0,25 €
6,14 €	6,21 €	2,13 €	2,15 €
4,53 €	4,58 €	1,67 €	1,69 €